

PRÉVENTION

EN CAS DE COUPURE DE COURANT

Les personnes ayant une pathologie nécessitant une alimentation électrique doivent s'inscrire sur une liste dénommée "patients à haut risque vital (PHRV)" qui est gérée par l'ARS (agence régionale de santé) Pays de la Loire.

Les patients entrant dans ce dispositif doivent faire une demande auprès de l'ARS (cerfa n°10401*02) avec un certificat médical (en adressant une copie à ENEDIS) dont je vous joins les coordonnées ci-dessous.

ARS

- Mail : ARS-DT49-SPE@ars.sante.fr

- Courrier :

Agence régionale de santé - DT49

Direction de la Santé Publique et Environnementale

Département Santé Publique et Environnementale de Maine-et-Loire

26ter rue de Brissac, 49047 ANGERS Cedex 01

ENEDIS

- Mail : nantes-e-cad@enedis-grdf.fr

- Courrier :

ENEDIS PDL

Traitement PHRV - CAD

13 Allée des Tanneurs

44040 NANTES Cedex